

CHIFFRE D'AFFAIRES TRIMESTRIEL

Niveau d'activité satisfaisant sur les deux premiers mois de l'année avant le début de la crise sanitaire

Trésorerie nette de toutes dettes financières de 15m€,

| M€* | 2020 | 2019 |
|---------------------------|------------|------------|
| Chiffre d'affaires | 6,0 | 7,9 |
| CA Home Digital Life | 4,7 | 5,2 |
| CA Industrie | 0,5 | 0,3 |
| CA Digital Broadband | 0,8 | 2,4 |

Chiffre d'affaires du premier trimestre en fort repli sous l'effet de la fermeture des commerces et des mesures de confinement de la crise sanitaire depuis le 17 mars

Le chiffre d'affaires du Groupe HF Company a atteint 6,0 M€ au cours du premier trimestre de l'exercice 2020, contre 7,9 M€ au premier trimestre 2019, en baisse de 24,5%.

Après un démarrage de l'année à un rythme satisfaisant de croissance, l'activité du Groupe HF Company a été très fortement impactée par la mise en place des mesures de confinement sur l'ensemble de ses marchés en Europe au cours du mois de mars. La quasi-totalité des canaux de distribution des produits du Groupe sont fermés, à l'exception des grandes surfaces alimentaires et des ventes par internet qui sont concentrés sur les approvisionnements en produits alimentaires et sanitaires et n'acceptent pas les autres types de produits.

L'activité Home Digital Life a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 M€ en repli de 9,6% sur le trimestre, mais de près de -30% sur le seul mois de mars et est désormais quasiment à l'arrêt.

Le chiffre d'affaires du pôle Industrie a atteint 0,3 M€, soit un niveau comparable à celui du premier trimestre 2019.

Le chiffre d'affaires du pôle Digital Broadband s'est établi à 0,8 M€ contre 2,4 M€ au cours du premier trimestre 2019 subissant de plein fouet la fermeture de son usine chinoise jusqu'à mi-mars.

Adaptation à la situation exceptionnelle de crise sanitaire

Comme indiqué fin mars, le Groupe HF Company a adapté son organisation par pays dès le début de la mise en place des mesures de confinement :

En France, dans le Broadband, LEA et le Laboratoire d'Analyse des Applications numériques (LAN) sont pour partie en télétravail et pour partie en activité partielle.

L'usine du pôle Industrie est en chômage partiel.

Dans le Home Digital Life, Metronic fonctionne avec une organisation minimale, pour partie en télétravail, pour partie en chômage partiel.

En Espagne, Italie, Portugal, Belgique et aux États-Unis les filiales sont à l'arrêt et bénéficieront en fonction des pays des aides d'État quand elles existent.

En Chine, notre usine fonctionne mais la demande des opérateurs et équipementiers est marginale.

Ne connaissant pas la durée de cette pandémie et son impact sur l'économie mondiale, les conséquences précises sont difficiles à évaluer précisément à ce stade tant en termes de manque à gagner qu'en termes d'impact sur le résultat.

Une situation financière particulièrement solide pour traverser la crise

Le Groupe HF Company dispose à fin mars d'une trésorerie nette de 15 M€. Le Groupe est à ce jour en négociations avec ses banques partenaires historiques dans le cadre des mesures d'aides aux entreprises proposées par l'État afin d'obtenir les liquidités suffisantes lui permettant de surmonter l'absence de chiffre d'affaires depuis un mois et demi.

La trésorerie fortement positive, nette de toute dette financière du Groupe, renforcée par le prêt garanti par l'État serait un atout majeur pour traverser le ralentissement économique de l'année 2020 avec une efficacité optimale.

**Prochain rendez-vous :
Publication du chiffre d'affaires du 1er semestre, le 16 juillet 2020 après Bourse**

Contacts

HF Company

☎ : 02 47 34 38 38

comfi@hfcompany.com

ISIN: FR0000038531 – Reuters: HFCO.LN Bloomberg: HFCO NM

À propos d'HF Company : HF Company est un intégrateur de solutions technologiques dans l'univers de la maison connectée. Le Groupe est également leader mondial des solutions Broadband. HF Company est coté sur Euronext (compartiment C), labellisé entreprise innovante par Bpifrance (n°3896821/1) et éligible au PEA PME selon les critères définis par le décret du 4 mars 2014.

